

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

2020-10-06

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Simon, tenue le 6 octobre 2020 à 20 h à l'édifice municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, sous la présidence de monsieur Simon Giard, maire.

Sont présents : Monsieur Simon Giard, maire
Monsieur Patrick Darsigny, conseiller siège #1
Monsieur David Roux, conseiller siège #2
Madame Angèle Forest, conseillère siège #4
Monsieur Bernard Beauchemin, conseiller siège #5
Monsieur Réjean Cossette, conseiller siège #6

Est absent : Monsieur Alexandre Vermette, conseiller siège #3

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Ordre du jour**
- 3- Procès-verbaux**
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020
- 4- Période de questions**
- 5- Finances**
 - 5.1 Adoption des comptes payés
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
- 6- Administration**
 - 6.1 Redevances carrières et sablières
 - 6.2 Municipalité amie des aînés – Demande de participation à la démarche collective avec la MRC des Maskoutains auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux
 - 6.3 Refinancement par billets des règlements #375-04 et 500-15
 - 6.4 Démolition du 44 rue du Couvent
- 7- Sécurité publique incendie et civile**
- 8- Transport routier**
 - 8.1 Achat d'abrasif pour la saison 2020-2021
 - 8.2 Ligne Québec - Déneigement sur demande saison 2020-2021
 - 8.3 Achat d'une remorque dompeur
 - 8.4 Demande de droit de passage pour la saison 2020-2021 du Club 3 & 4 Roues du Comté Johnson inc.
 - 8.5 Demande d'autorisation de la municipalité de Saint-Liboire pour MTQ déneigement
 - 8.6 Déneigement de l'Impasse Fleury et de la rue Cloutier
 - 8.7 Achat et disposition d'un tracteur tondeuse et ses équipements
 - 8.8 Achat de lumières au DEL et finition du plafond sous la mezzanine du garage municipal
 - 8.9 Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023
 - 8.10 Parc Au-Cœur-du-Village - Remplacement de la conduite pluviale et aménagement d'un parc – Décompte progressif #2
- 9- Hygiène du milieu**
 - 9.1 Adoption du budget 2021 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
 - 9.2 Dépôt du rapport 2020 de mesure d'accumulation des boues dans les étangs numéro 1, 2 et 3
 - 9.3 Usine d'épuration des eaux usées - Réparation du bâtiment
- 10- Urbanisme**
 - 10.1 Formation d'une commission responsable de la tenue de l'assemblée publique de consultation pour un projet d'élevage porcin à Saint-Simon

- 10.2 Résolution d'appui pour une demande d'aliénation/lotissement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant un projet de lotissement et d'achat sur les lots 1 840 425 et 2 203 530

11- Loisirs et culture

11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 15 juillet 2020

11.2 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 15 septembre 2020

12- Avis de motion

13- Règlements

14- Période de questions

15 Correspondance

16 Affaires nouvelles

17- Clôture de la séance

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Simon Giard demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20 h.

2- ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

166-10-2020

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3- PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

167-10-2020

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020.

Adoptée

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

5- FINANCES

5.1 Adoption des comptes payés

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures ;

168-10-2020

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu que les comptes payés par chèques C2000094 @ C2000112, par accès « D » L2000102 @ L2000114, par Dépôt direct P2000211 @ P2000244, par Visa V0010125 et les salaires D2000244 @ D2000283 pour un

montant total de **558 492,79 \$** soient approuvés et ratifiés selon la liste présentée.

Adoptée

5.2 Adoption des comptes à payer

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

169-10-2020 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à acquitter la liste des comptes à payer pour un montant de **8 469,38 \$**.

Adoptée

6- ADMINISTRATION

6.1 Redevances carrières et sablières

Considérant que les redevances des exploitants des carrières et sablières pour l'année 2020 ont été reçues de la MRC des Maskoutains selon les modalités en place ;

170-10-2020 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu :

- Que les sommes provenant de la MRC des Maskoutains au poste « redevances carrières et sablières » de l'année 2020 soient affectées à l'entretien des routes utilisées par les exploitants ;
- Que si un montant de revenu carrières et sablières n'est pas utilisé durant l'exercice 2020, qu'il soit reporté à un exercice ultérieur pour des travaux de voirie admissibles dans le cadre du programme redevances carrières et sablières.

Adoptée

6.2 Municipalité amie des aînés – Demande de participation à la démarche collective avec la MRC des Maskoutains auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux

Considérant que la Politique régionale des aînés et le plan d'action de la MRC des Maskoutains ainsi que ceux des municipalités (MADA) doivent être actualisés puisqu'elles sont venues à échéance en 2019 ;

Considérant la disponibilité d'une aide financière dans le cadre du programme de soutien à la réalisation de Politiques et de plans d'action en faveur des aînés (MADA) 2020-2021 du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux et que ladite demande doit être acheminée avant le 21 octobre 2020 ;

Considérant l'offre de soutien technique offerte par le ministère ;

Considérant que la municipalité de Saint-Simon désire participer à la demande collective avec la MRC des Maskoutains pour la mise à jour de la Politique régionale des aînés et son plan d'action et désire élaborer une Politique locale MADA et un plan d'action, dont la coordination sera assurée par la MRC des Maskoutains ;

171-10-2020 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu :

D'autoriser la municipalité de Saint-Simon à participer à la demande collective d'aide financière et technique auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux et à demander le montant correspondant au maximum admissible de 8 000 \$ par municipalités participantes ; et

D'autoriser la MRC à coordonner les travaux de mise à jour de la Politique régionale des aînés et du plan d'action afférent ainsi que de coordonner la réalisation de ceux-ci pour la municipalité de

Saint-Simon ; et

De nommer madame Angèle Forest, élue responsable du dossier « Aînés » pour la municipalité de Saint-Simon.

Adoptée

6.3 Refinancement par billets des règlements #375-04 et 500-15

a) Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 1 262 000 \$ qui sera réalisé le 20 octobre prochain

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Simon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 262 000 \$ qui sera réalisé le 14 octobre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
375-04	458 800 \$
500-15	803 200 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 500-15, la Municipalité de Saint-Simon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

172-10-2020

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 octobre 2020 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 14 avril et le 14 octobre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	164 000 \$
2022	166 600 \$
2023	169 100 \$
2024	171 600 \$
2025	174 200 \$ (à payer en 2025)
2025	416 500 \$ (à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 500-15 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 octobre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

b) Résolution – Adjudication

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 octobre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 octobre 2020
Montant :	1 262 000 \$		

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 octobre 2020, au montant de 1 262 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

164 000 \$	1,47000 %	2021
166 600 \$	1,47000 %	2022
169 100 \$	1,47000 %	2023
171 600 \$	1,47000 %	2024
590 700 \$	1,47000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,47000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

164 000 \$	0,70000 %	2021
166 600 \$	0,80000 %	2022
169 100 \$	1,00000 %	2023
171 600 \$	1,10000 %	2024
590 700 \$	1,20000 %	2025

Prix : 98,64100

Coût réel : 1,49846 %

3 - CAISSE DESJARDINS DES CHÊNES

164 000 \$	1,54000 %	2021
166 600 \$	1,54000 %	2022
169 100 \$	1,54000 %	2023
171 600 \$	1,54000 %	2024
590 700 \$	1,54000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,54000 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

173-10-2020

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Que la Municipalité de Saint-Simon accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 14 octobre 2020 au montant de 1 262 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 375-04 et 500-15. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

6.4 Démolition du 44 rue du Couvent

Considérant que le 3 juillet 2020, la Municipalité s'est porté acquéreur de la propriété située au 44 rue du Couvent, à Saint-Simon ;

Considérant que la Municipalité désire procéder à la démolition complète des bâtiments situés au 44 rue du Couvent afin de permettre l'agrandissement de l'école Notre-Dame-de-la-Paix ;

Considérant la soumission reçue le 28 août 2020 de l'entreprise Excavation Laflamme & Ménard inc. pour le démantèlement de l'ensemble des structures existantes sur le terrain, la gestion de toutes les matières résiduelles, déchets, matériaux recyclables et réutilisables ainsi que la réhabilitation du terrain au montant de 11 250 \$ plus les taxes applicables ;

174-10-2020 En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu de mandater l'entreprise Excavation Laflamme & Ménard inc., le tout tel que mentionné à la soumission #20-177, pour la démolition du 44 rue du Couvent au montant de 11 250 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

7- SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun point

8- TRANSPORT ROUTIER

8.1 Achat d'abrasif pour la saison 2020-2021

Considérant que des soumissions ont été demandées pour l'achat d'abrasif et de sel pur, pour la saison 2020-2021 ;

Considérant les deux soumissions reçues, transport inclus, taxes en sus :

ABRASIFS 50% - SEL 50% PIERRE 5mm :

Carrière d'Acton Vale ltée	61,70 \$/TM transport inclus
Les Carrières de St-Dominique ltée	67,01 \$/TM transport inclus

175-10-2020 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu que la soumission de Carrière d'Acton Vale ltée soit retenue pour l'achat d'abrasif pour la saison 2020-2021 au coût de 61,70 \$ la tonne métrique, transport inclus.

Adoptée

8.2 Ligne Québec - Déneigement sur demande saison 2020-2021

Considérant l'offre de service reçue de Lignes Québec pour le déneigement au besoin, des rues et routes de la Municipalité ;

176-10-2020 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'accepter l'offre de Lignes Québec pour le déneigement occasionnel des rues et routes de la Municipalité pour la saison hivernale 2020/2021 au taux horaire de 32,50 \$ plus taxes.

Adoptée

8.3 Achat d'une remorque dompeur

Considérant que le Service des travaux publics réalise divers travaux nécessitant les services d'entreprise de transport ou la location d'une remorque dompeur ;

Considérant que pour effectuer les travaux d'aménagement du parc Au-Cœur-du-Village, la location d'une remorque dompeur s'avérerait nécessaire pour une durée d'environ deux (2) semaines ;

Considérant que les membres du Conseil considèrent qu'il serait utile pour la municipalité de posséder une remorque dompeur galvanisée qui pourrait avoir plusieurs utilités ;

Considérant que le Directeur des travaux publics a vérifié la disponibilité et les prix auprès de différents fournisseurs ;

177-10-2020 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu :

D'entériner l'achat d'une remorque dompeur galvanisée de deux essieux avec toile protectrice de l'entreprise Performance NC au coût de 8 511,00 \$ plus taxes applicables.

D'autoriser la directrice générale à transférer à même le poste de surplus non affecté, le montant requis pour payer cette dépense.

Adoptée

8.4 Demande de droit de passage pour la saison 2020-2021 du Club 3 & 4 Roues du Comté Johnson Inc.

Considérant la demande du Club 3 & 4 Roues du Comté de Johnson Inc. afin d'obtenir l'autorisation de la municipalité pour les droits de traverse en véhicules tout-terrain sur certaines rues ou routes et certains rangs déjà établis par un tracé de leurs sentiers hivernaux ;

178-10-2020 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'autoriser la circulation des véhicules tout-terrain sur les parcours des sentiers hivernaux déjà établis par un tracé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Simon, pourvu que toutes les autorisations requises soient obtenues des parties concernées et que les lois et règlements se rattachant à cette activité soient respectés sur les sentiers.

Adoptée

8.5 Demande d'autorisation de la municipalité de Saint-Liboire pour MTQ déneigement

Considérant que le Ministère des Transports a besoin de l'accord de la municipalité de Saint-Simon pour permettre au camion de déneigement de la municipalité de Saint-Liboire d'effectuer leur virage sous le viaduc de l'autoroute 20, surplombant le rang Saint-Édouard, situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Simon ;

Considérant la demande d'autorisation reçue de la municipalité de Saint-Liboire à cet effet ;

179-10-2020 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'autoriser la municipalité de Saint-Liboire à exécuter le contrat de déneigement et de déglacage du rang Saint-Édouard, sous le viaduc, sur le territoire de Saint-Simon afin de faciliter le virage de leur camion.

Adoptée

8.6 Déneigement de l'Impasse Fleury et de la rue Cloutier

Considérant l'offre de service de Ferme des Larges pour le déneigement de l'Impasse Fleury et de la rue Cloutier ;

180-10-2020 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'accepter l'offre de Ferme des Larges pour le déneigement de l'Impasse Fleury et la rue Cloutier pour la saison hivernale 2020-2021 au montant de 2 550 \$.

Ce montant est payable en deux versements, en janvier et en mars 2021.

Également, un montant de 45 \$ du voyage de transport de neige effectué sera payable à la fin de la saison, s'il y a lieu.

Adoptée

8.7 Achat et disposition d'un tracteur tondeuse et ses équipements

Considérant que la Municipalité veut faire l'acquisition d'un tracteur avec les équipements, tels un souffleur frontal et une tondeuse ;

Considérant que la Municipalité veut conséquemment disposer conformément à la Loi, du tracteur de marque Kubota, modèle F2260 et ses équipements ;

Considérant que le Directeur des travaux publics a vérifié la disponibilité et les prix auprès de différents fournisseurs ;

181-10-2020 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu :

Que la Municipalité achète un tracteur de marque John Deere, modèle JD1585 et ses équipements à l'entreprise JLD-Laguë, pour un prix de 53 560 \$, plus les frais et les taxes applicables ; et

Que la Municipalité vende un tracteur de marque Kubota, modèle F2260 et ses équipements à l'entreprise JLD-Laguë, pour un prix de 3 250 \$, plus les taxes applicables ; et

D'autoriser la directrice générale, Madame Johanne Godin à signer pour et au nom de la Municipalité les documents requis aux fins de cet achat et à procéder à l'immatriculation du véhicule auprès de la société d'assurance automobile du Québec ; et

D'autoriser la directrice générale à transférer à même le poste de surplus non affecté, le montant requis pour payer cette dépense.

Adoptée

8.8 Achat de lumières au DEL et finition du plafond sous la mezzanine du garage municipal

Considérant la visite de nos installations par le conseiller en gestion des risques, sécurité incendie et des lieux de la Mutuelle des municipalités du Québec le 9 septembre dernier ;

Considérant que lors de cette visite, une évaluation a permis d'identifier certains changements à apporter afin d'améliorer la sécurité des lieux et des installations ;

182-10-2020 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu de procéder à la modification du système d'éclairage du garage en système de lumières au DEL et à la modification du plancher de la mezzanine afin d'assurer une résistance au feu le tout pour un montant de 2 300 \$ avant taxes.

Adoptée

8.9 Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023

Considérant que :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

183-10-2020 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu ce qui suit :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

8.10 Parc Au-Cœur-du-Village - Remplacement de la conduite pluviale et aménagement d'un parc – Décompte progressif #2

Considérant que les travaux de remplacement de la conduite pluviale et d'aménagement d'un parc situé sur la rue Saint-Jean-Baptiste ont été exécutés ;

Considérant que le décompte progressif #2 a été vérifié par M. Jean Beauchesne, ingénieur, de la firme WSP Canada inc. ;

Considérant qu'après vérification et l'application d'une retenue de 10%, M. Beauchesne recommande le paiement du montant de 49 614,48 \$ taxes incluses ;

184-10-2020 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'autoriser le paiement de 49 614,48 \$ incluant les taxes à l'entrepreneur Gestimaction inc.

Adoptée

9- HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Adoption du budget 2021 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2021 et l'a transmis à la Municipalité pour adoption ;

185-10-2020 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-Simon adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'exercice financier 2021, tel que soumis ; copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe « A ».

Adoptée

9.2 Dépôt du rapport 2020 de mesure d'accumulation des boues dans les étangs numéro 1, 2 et 3

Considérant le rapport transmis par l'entreprise EnviroServices à la suite du mandat leur ayant été confié en regard de la mesure d'accumulation des boues effectuée en juin 2020, des étangs numéro 1, 2 et 3 ;

186-10-2020 En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu que le conseil prenne acte du rapport 2020 de mesure d'accumulation des boues, produit par EnviroServices.

Adoptée

9.3 Usine d'épuration des eaux usées - Réparation du bâtiment

Considérant la visite de nos installations par le conseiller en gestion des risques, sécurité incendie et des lieux de la Mutuelle des municipalités du Québec le 9 septembre dernier ;

Considérant que lors de cette visite, une évaluation a permis d'identifier certains changements à apporter afin d'améliorer la sécurité des lieux et des installations ;

187-10-2020 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu de procéder à la réparation du revêtement extérieur du bâtiment d'épuration des eaux usées au montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

10- URBANISME

10.1 Formation d'une commission responsable de la tenue de l'assemblée publique de consultation pour un projet d'élevage porcin à Saint-Simon

Considérant que Madame Caroline Vermette, pour « Ferme J.P. Vermette et Fils » a présenté le 7 mai 2019, une demande de permis en vue d'augmenter l'élevage porcin ayant pour effet d'accroître la production annuelle de phosphore sur le lot numéro 1 840 422, situé au 462, 2^e Rang Est, dans la municipalité de Saint-Simon ;

Considérant que cette demande est soumise aux dispositions particulières aux élevages porcins prévues aux articles 165.4.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Considérant que le 3 septembre 2020, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a émis un certificat d'autorisation à l'égard de l'augmentation de l'élevage porcin, et dont copie conforme a été reçue à la Municipalité de Saint-Simon le 16 septembre 2020 ;

Considérant que tout nouveau projet d'élevage porcin est soumis à une procédure de consultation publique en vertu des articles 165.4.4 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et conformément au règlement numéro 544-19 de la Municipalité de Saint-Simon ;

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 165.4.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation dans le but d'entendre les citoyens de la municipalité et de toute autre municipalité intéressée, de recevoir leurs commentaires écrits et de répondre à leurs questions ;

Considérant les démarches à réaliser ;

188-10-2020 En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu que ce conseil :

- 1) indique que l'assemblée publique de consultation sur le projet d'élevage porcin aura lieu au local de l'âge d'or situé au 45 rue du Couvent à Saint-Simon le mardi 20 octobre 2020 à 19 h ;

- 2) autorise la directrice générale à faire publier, en temps opportun, un avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation sur ce projet porcin ;
- 3) mets en place une commission présidée par M. Simon Giard, maire et constituée, outre celui-ci, de M. Patrick Darsigny, conseiller siège #1 et M. David Roux, conseiller siège #2.

Adoptée

10.2 Résolution d'appui pour une demande d'aliénation/lotissement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant un projet de lotissement et d'achat sur les lots 1 840 425 et 2 203 530

Considérant que le propriétaire des lots 1 840 425 et 2 203 530, Ferme D'Amour-Claessens vise à vendre un (1) hectare de terrain, comprenant une porcherie, à la Ferme Darsigny Corbeil ;

Considérant que la Ferme Darsigny Corbeil est propriétaire du lot 5 915 039 et que l'opération servirait à rendre contiguë la ferme porcine située sur les lots 1 840 425 et 2 203 530 au lot 5 915 039 ;

Considérant que l'acquéreur, Ferme Darsigny Corbeil, souhaite prendre possession de la porcherie dans l'objectif de rentabiliser leur production porcine ;

Considérant que le vendeur, Ferme D'Amour-Claessens, ne sera pas pénalisé par cette vente quant à leurs opérations de grandes cultures ;

Considérant que le projet est conforme au Règlement de zonage #544-19 de la Municipalité de Saint-Simon ;

Considérant que le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains ;

189-10-2020

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'appuyer la demande d'aliénation pour les lots 1 840 425 et 2 203 530 de Ferme Darsigny Corbeil afin que celle-ci puisse procéder à l'achat desdits lots.

Adoptée

11- LOISIRS ET CULTURE

11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 15 juillet 2020

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 15 juillet 2020.

11.2 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 15 septembre 2020

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 15 septembre 2020.

12- AVIS DE MOTION

Aucun point

13- RÈGLEMENTS

Aucun point

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

15- CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 1^{er} septembre 2020.

Sommaire de la correspondance :

- Gouvernement du Québec : Lettre du ministre des Transports annonçant une aide financière maximale de 80 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la Voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Projets d'envergure ou supramunicipaux
- Gouvernement du Québec : Lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation annonçant une aide financière au montant de 85 194 \$, dans le contexte de la pandémie COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la municipalité.

16- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses décrites au présent procès-verbal et approuvées par les membres du conseil, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante, si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Johanne Godin, Directrice générale

17- CLÔTURE DE LA SÉANCE

190-10-2020 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par David Roux et unanimement résolu de clôturer la séance à 20 h 45.

Signé à Saint-Simon ce ____^e jour de novembre 2020.

Simon Giard,
Maire

Johanne Godin,
Directrice générale

Je, Simon Giard, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.